AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIEGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Rue St-Jean prolongée - B.P. n° 20 - 31130 BALMA - (Tél. 24.06.51)

ABONNEMENT ANNUEL

S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne

C.C.P. 8612-11 R TOULOUSE

- Bulletin technique N° 149 (19ème envoi de 1979) - 28 août 1979

VIGNE

- Mildiou :

Dans les vignes contaminées, les pluies du 15 au 18 août ont amené une recrudescence d'activité de la maladie, notamment au niveau des extrémités encore en voie de croissance.

Seulement dans ces parcelles (Gers, Tarn-et-Garonne, Lot, en particulier), effectuer un dernier traitement pour protéger le jeune feuillage et ainsi favoriser un bon aoûtement du bois. Employer de préférence un produit cuprique à longue persistance d'action qui sera également efficace contre le Black-rot.

- Botrytis (Pourriture grise) :

Depuis une quinzaine de jours, le temps est favorable à ce champignon et l'on rencontre des grains contaminés, épars, parmi les grappes.

Dans les parcelles sensibles, appliquer l'un des produits énumérés dans le bulletin N° 144 du 2 juillet 1979, en visant spécialement la zone des grappes.

Rappel des délais de Carence (intervalle entre le traitement et la récolte) :

- dichlofluanide (Euparène). . 7 jours, efficace aussi contre le Mildiou et le Black-rot,
- iprodione (Rovral) . . . . .15 jours,
- procymidone (Sumisclex). . 21 jours sur vigne,
- vinchlozoline (Ronilan). . 21 jours sur vigne.

- Tordeuses de la grappe (Eudémis) :

Dans les vignes atteintes au cours de la deuxième génération des secteurs de Gaillac, Ste Cécile, dans le Tarn et de Fronton dans la Haute-Garonne, traiter curativement dès réception. Dans le Tarn-et-Garonne, on peut aussi encore traiter préventivement. Dans les autres vignobles : Armagnac, Madiranais, vignoble de Cahors, il est encore trop tôt pour intervenir. Ce traitement pourrait éventuellement être combiné avec celui dirigé contre la Pourriture grise.

- Acariens (Araignées rouges, araignées jaunes) :

Dans les parcelles où la présence de ces ravageurs est importante, on peut intervenir à présent pour réduire notablement les risques de fortes invasions printanières. Employer un acaricide spécifique d'été efficace contre les oeufs, les larves, les adultes.

P.1194

/ ARBRES A FRUITS A NOYAU /

- Tordeuse orientale du pêcher - Protection des pêches tardives -

Appliquer, dès réception, un traitement à base :

- de mévinphos ou de dichlorvos sur les variétés à récolter à partir du 7 septembre,

- d'un des autres produits homologués ou en autorisation provisoire de vente contre la Tordeuse orientale du pêcher sur les variétés à récolter à partir du 15 septembre.

/ ARBRES A FRUITS A PEPINS /

- Tordeuse orientale sur poires, pommes et coings :

Dans les vergers situés à proximité immédiate de pêchers uniquement, il est prudent d'intervenir, dès réception, avec l'un des produits homologués ou en autorisation de vente contre la Tordeuse orientale.

Sur les variétés proches de la récolte, tenir compte des délais de carence des produits.

/ TOUS ARBRES FRUITIERS /

- Araignées rouges :

Dans les plantations fortement envahies, on pourrait appliquer à présent un acaricide spécifique d'été afin de réduire les risques d'abondants dépôts d'oeufs d'hiver.

/ CULTURES LEGUMIERES /

Melon :

On assiste depuis quelque temps à des manifestations, d'importance variable, d'une virose : le virus I du concombre. Les extrémités en voie de croissance manifestent des symptômes de Mosaïque et sont rabougries ; les fruits présentent des taches sombres, paraissent arriver à maturité plusieurs jours avant ceux des pieds sains mais sont en réalité de très mauvaise qualité gustative.

Cette virose est transmise par les pucerons et sévit généralement en fin de saison. Actuellement, il n'y a pas de remède à envisager.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"MIDI-PYRENEES",

J. TOUZEAU.-

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".

Le Directeur-Gérant : P. JOURNIET.-

C.P.P.A.P. - N° 532. A.D.